

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1
- exclus : 0

Séance du 2 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, ETIENNE Pierre-Henri, LUCIANO Luc, MILLET Jérôme, VARVAT Marie-Pascale, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRESCAZES-SABATHÉ Valérie.

Excusé : ARDISSON Jean-Claude, pouvoir à THIRIOT Christian

Date de convocation :

27 mars 2026

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Délibération n°03

Objet : Désignation Référents « Obligations Légales de Débroussaillage » auprès du PARC.

Monsieur le Maire indique que le Parc naturel régional des Baronnies provençales a recruté, grâce à un cofinancement du Fond Vert et des communes adhérentes au Syndicat mixte, **deux chargés de projet en charge de l'animation et de l'accompagnement à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**.

Ces OLD impliquent de débroussailler autour des habitations et autres infrastructures, privées et publiques, dans un rayon de 50m. Les modalités pour les communes drômoises de ce débroussaillage sont précisées par l'**Arrêté préfectoral du 30 septembre 2025**.

Les 2 chargés de mission sont à la disposition des communes drômoises du PNR Baronnies provençales et de leurs habitants afin de sensibiliser au risque incendie et de feu de forêt, d'informer et d'expliquer la règle et de conseiller sur la mise en œuvre concrète de ces obligations.

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque commune, il nous est demandé de bien vouloir nous désigner un **élu référent** pour la question des OLD. Cet élu deviendra notre **interlocuteur privilégié** pour la suite de nos échanges, l'élaboration d'outils d'information et de sensibilisation pour la commune et la mise en œuvre d'**actions de terrain**.

Après appel à candidatures, et après avoir voté,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents désigne :

MARCHAL Laurence - Déléguée titulaire

MILLET Jérôme - Délégué suppléant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Drôme

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 026-212600431-20260402-DELIB03_020426-DE



* Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 2 avril
Christian THIRIOT, Maire.

